

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la **DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE**

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

AIRBUS

Avions A310 et A300-600

Tuyauterie souple circuit d'huile moteur PW 4000 (TITEFLEX) (ATA 79)

APPLICABILITE :

Avions AIRBUS A310 et A300-600 tous modèles certifiés et tous numéros de série équipés de moteurs PRATT & WHITNEY PW 4000 à l'exception des avions ayant reçu en production application de la modification AIRBUS n° 12468 ou modifiés en exploitation selon le Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE (BS) A310-79-2004 ou A300-79-6003.

RAISONS :

La tuyauterie souple PN 113286 (TITEFLEX) située entre le capteur de pression d'huile et le circuit d'huile principal des moteurs PW 4000, présente une non conformité à l'exigence réglementaire de certification concernant la protection contre le feu.

La présente Consigne de Navigabilité (CN) exige par conséquent le remplacement de l'assemblage comportant cette tuyauterie souple par une tuyauterie rigide nouvellement certifiée.

ACTIONS :

Les mesures suivantes sont rendues impératives à la date d'entrée en vigueur de cette CN :

Sauf si déjà accompli, au plus tard le 31 décembre 2002, remplacer l'assemblage comportant la tuyauterie souple de prise de paramètre de pression d'huile des deux moteurs de l'avion conformément aux instructions du BS A310-79-2004 ou A300-79-6003 applicable.

REF. : Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A310-79-2004
Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A300-79-6003
Toute révision ultérieure approuvée de ces BS est acceptable.

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 13 AVRIL 2002